

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - COMMUNE DE COHENNOZ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 12 septembre 2023**

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le douze septembre à 20 heures, le Conseil Municipal
En exercice : 10 légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence
Présents : 7 de Monsieur Christian EXCOFFON, 1^{er} Adjoint.
Excusés : 2
Absents : 1 Présents : Christian EXCOFFON, Jean-Luc REBORD, Denis BOURGEOIS-ROMAIN,
Votants : 9 Dominique TEYPAZ, Thierry TEYPAZ, Gérard VIALIS, Jérémie MONGELLAZ.

Date de la convocation : Excusés : Jacky MARIN-LAMELLET pouvoir donné à Christian EXCOFFON
05/09/2023 Laëtitia SOCQUET-JUGLARD pouvoir donné à Gérard VIALIS

Absent : Jean-Loup MARTIN

A été élu secrétaire de séance : Jean-Luc REBORD

Délibération 2022-D42 – Participation financière à la navette station pour la saison d'hiver 2022/2023

Monsieur Christian EXCOFFON, 1^{er} Adjoint, rappelle au conseil municipal que le SIVU organise chaque hiver une navette villages durant les vacances scolaires hivernales.

Cette navette étant très appréciée des vacanciers, le SIVU a reconduit ce service pour cette saison d'hiver 2022-2023 avec l'ajout d'un arrêt supplémentaire par rapport à la saison précédente et l'ajout d'une semaine d'exploitation (du 1^{er} au 6 janvier 2023).

Le coût de ce service s'est élevé pour le SIVU à 27 694 € H.T., cofinancé par différents partenaires dont les communes de Crest-Voland et de Cohennoz à hauteur de 50%, soit 13 847 €, réparti entre elles sur la base de leur population DGF.

Le montant de la participation financière pour la commune de Cohennoz s'élève donc à 5 538.40 €.

A cet effet, le maire invite le conseil à se prononcer sur cette demande de participation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (9 voix pour) :

- ✓ **Approuve** la reconduction de cette navette villages, durant les vacances scolaires, pour la saison d'hiver 2022/2023.
- ✓ **Accepte** la participation financière de la commune de Cohennoz qui s'élève à 5 538.40 €.

Pour le Maire empêché
Le 1^{er} adjoint,
Christian EXCOFFON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300888-20230905-2023-D42-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2023

Affichage : 19/09/2023

